

## Compte-rendu de l'atelier de travail « préservation de l'environnement » (22 novembre 2017 – session 1)

---

### Participants :

- SDIS - Charles LAFOURCADE
- BASSIN D'ARCACHON ECOLOGIE - Françoise BRANGER
- COBARTEC - LAVALLEE
- Pays BARVAL - DEPREISSAT Sylvain
- CEBA (+ Ecocitoyens du BA) - Marie-Hélène Ricquier
- A2DBA - Louise JERICHOW
- A2DBA - Marie-France PERRIN
- ARC' EAU (Et BAE) - Jean Fribourg
- BETEY ENVIRONNEMENT - Michel Bovio
- PNR Landes de Gascogne - François BILLY
- P. N. Marin du B.A. - Matthieu CABAUSSSEL
  
- BE BIOTOPE – Dorian Barbut, Camille Jourdain
- Département de la Gironde - Alain Leduc, Philippe Guignard, Christophe Lesueur, Eric Jupin,
- Bureau Neorama - Camille Hollebecque, Grégoire Noetinger
- CNDP – Hélène Sarriquet (Garante de la concertation)

**En introduction, Camille HOLLEBECQUE, Cheffe de projet de Neorama, a rappelé le cadre de la concertation sur le projet de déplacements durables du Nord Bassin.** Celle-ci s'organisera en deux temps : une phase préparatoire de co-construction des scénarios et de hiérarchisation des enjeux avec les acteurs du territoire, une phase de concertation préalable qui permettra d'informer et de consulter le public sur les différents scénarios afin de les hiérarchiser. La concertation bénéficie d'un triple encadrement : la garante de la concertation nommée par la Commission nationale du débat public (CNDP), la charte de la concertation signée par les participants à la concertation et précisant les engagements de chacun, le Comité consultatif mixte et paritaire représentant les acteurs du territoire en vue du suivi et de l'amélioration continue du processus de concertation.

Au terme de cette première session de quatre ateliers thématiques, une synthèse sera réalisée et diffusée à l'ensemble des participants. Une seconde session d'ateliers thématiques se tiendra en décembre 2017 et sera l'occasion pour les participants d'échanger sur les solutions qu'ils envisagent pour le territoire.

**Dorian BARBUT, Chef de projet du bureau d'études Biotope, a ensuite présenté les premiers éléments de contexte environnemental.** Le Bassin d'Arcachon est un cœur de

biodiversité comportant de nombreux corridors écologiques, mais également un certain nombre d'éléments fragmentants. La consultation des acteurs locaux et l'exploitation des données naturalistes existantes ont permis de recenser et de superposer l'ensemble des zonages (protection réglementaire ou contractuelle, maîtrise foncière, zonages d'inventaire, réseau hydrographique, etc.) dans le cadre d'une analyse cartographique afin d'identifier les secteurs à enjeu du territoire. L'agrégation et l'analyse de ces données constituent une première phase d'étude permettant d'identifier les zones sensibles de l'aire d'étude. Celles-ci sont de plusieurs types :

- réservoirs de biodiversité (boisements de feuillus et forêt mixtes, milieux humides, concentration d'espèces patrimoniales) ;
- corridors écologiques (boisements alluviaux, réseau hydrographique, lignes RTE) ;
- éléments fragmentants (routes, urbanisation).

Au vu de cet état des lieux, qui sera affiné dans le cadre de la phase 2 de l'étude, plusieurs enjeux se dégagent :

- Réduire les emprises sur les zonages d'inventaire et réglementaire et sur les zones humides ;
- Maintenir la transparence écologique ;
- Limiter les impacts sur le patrimoine naturel ;
- Limiter la rupture des corridors écologiques ;
- Maintenir les zones écologiques d'intérêt (lagunes, landes, humides, etc.) ;
- S'appuyer sur les éléments structurants du paysage.

(Voir le support de présentation transmis en annexe)

### Échanges et avis des participants sur la présentation

**Ivan LAVALLÉE, COBARTEC** – Je remarque que vous n'avez pas consulté la mairie de Lanton. Pourquoi ? Le plan local d'urbanisme de Lanton n'est-il pas validé ?

**Dorian BARBUT, Chef de projet de Biotope** – Non. Il ne l'était pas au moment où nous avons mené l'étude.

**Marie-Hélène RICQUIER, Écocitoyens du Bassin d'Arcachon** – Et pour Andernos, c'est la même chose, vous ne les avez pas rencontrés ? Pourtant, je vous assure que le PLU d'Andernos les Bains a été validé.

**Christophe LESUEUR, Département de la Gironde** – Non, il n'y a pas encore de version définitive du PLU d'Andernos.

**Françoise BRANGER, Présidente de Bassin d'Arcachon Écologie** – Ce n'est pas très clair votre présentation. Un espace naturel ne peut avoir un intérêt de « zéro ». C'est impossible. Et cela ne correspond pas à la réalité. Il y a beaucoup d'éléments faux.

**Dorian BARBUT, Chef de projet de Biotope** – Ce que l'on a fait, c'est une analyse de zonage, à partir de l'existant et des données connues. On peut, à partir de cela, évaluer l'intérêt écologique des différents espaces du territoire. Il n'y a aucune zone notée avec un zéro dans notre étude.

**Matthieu CABAUSSSEL, Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon** – Dans cette approche, vous avez noté un intérêt écologique dès lors qu'il y avait un zonage ?

**Dorian BARBUT, Chef de projet de Biotope** – Exactement, on a agrégé tous les classements déjà existants. Cela ne reflète pas forcément la réalité fine du terrain, nous sommes bien d'accord. Sur le terrain, une petite zone humide non apparente ici peut présenter plus d'intérêt qu'un territoire inclus dans zone identifiée. C'est une approche globale par zonage basée sur les données disponibles. C'est une première analyse par rapport à ce qui est connu. C'est très restrictif, j'en suis bien d'accord, mais il s'agit d'une première clé d'entrée pour réfléchir sur ce qui se dit.

**Françoise BRANGER, Présidente de Bassin d'Arcachon Écologie** – Quel est votre fond de carte ?

**Dorian BARBUT, Chef de projet de Biotope** – Il s'agit du scan 25 IGN mis à une échelle de 1/100 000<sup>e</sup>.

**Marie-Hélène RICQUIER, Écocitoyens du Bassin d'Arcachon** – Sur votre diapositive sur les enjeux pressentis, vous avez écrit « limiter la rupture des corridors écologiques ». C'est « éviter la rupture des corridors écologiques » qu'il faudrait marquer.

**Dorian BARBUT, Chef de projet de Biotope** – Effectivement, l'évitement doit venir en premier. Cela sera marqué.

**François BILLY, Chargé de mission du Parc régional des Landes de Gascogne** – Je voudrais juste préciser au titre du Parc naturel régional, que la carte du Parc n'est pas une carte à plat. Le Parc, c'est une charte et un plan de travail cartographique validé par les communes qui présente les intérêts majeurs du territoire. Il y a véritablement une accumulation des couches, du détail et de la précision. Les zones humides – y compris celles du SAGE de l'Eyre – y sont répertoriées. En complément, le Parc, c'est aussi tout le travail en cours sur les continuités écologiques, la connaissance des éléments du patrimoine naturel, les relations entre espace bâti et espaces naturels. Toutes les données du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, établies en lien avec l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage, en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux et le Conservatoire du littoral sont disponibles.

**Dorian BARBUT, Chef de projet de Biotope** – Nous n'avons pas pu prendre en compte certaines données car elles n'étaient pas disponibles (existantes) pour l'ensemble de l'aire d'étude. Il est nécessaire de disposer d'une information équivalente sur toute l'aire d'étude pour ne pas fausser l'évaluation.

**Françoise BRANGER, Présidente de Bassin d'Arcachon Écologie** – On nous a dit qu'une étude de terrain avait été prescrite. Il y a eu un arrêté préfectoral. Où en est-on ?

**Alain LEDUC, Chef du projet de déplacements durables du Nord Bassin, Département de la Gironde** – Comme je vous l'ai expliqué, on mène des études exploratoires sur les milieux naturels et les déplacements. Ces études seront mises à disposition et alimenteront les échanges en temps utile. La surface de l'étude représente 40 hectares. Pour vous donner un ordre d'idée, la réalisation d'inventaires fins sur un périmètre 40 hectares coûterait plus d'un million d'euros. Nous avons donc fait le choix d'une approche par entonnoir afin de circonscrire progressivement les zones où seraient réalisés ces inventaires. On vous présente aujourd'hui la phase 1 de cette étude. On va désormais travailler ensemble par l'intermédiaire des ateliers qui vous sont proposés sur les solutions qui permettraient

d'améliorer le système global des mobilités. Le résultat de ce travail permettra de déclencher la phase 2 de l'étude de Biotope puis la phase 3. Le résultat de ces études seront mises à disposition via le site de l'opération. C'est notre engagement et nous le ferons.

**Françoise BRANGER, Présidente de Bassin d'Arcachon Écologie** – Cela aurait été intéressant de présenter ces éléments plus précis aujourd'hui.

**Michel BOVIO, Président de Bétey Environnement** – Sur la concertation, vous nous parlez d'une phase 1 de construction des scénarios. Il n'y a pas beaucoup d'ouverture ? Est-ce simplement une impression car il me semble qu'il n'existe qu'un scénario possible qui concerne la construction d'une nouvelle route ?

**Camille HOLLEBECQUE, Cheffe de projet de Neorama** – Un certain nombre de constats ont été faits sur les infrastructures existantes. C'était le sujet d'hier avec l'atelier mobilités. On vous enverra tous les comptes rendus et vous pourrez voir par vous-même la teneur des échanges. Il n'est pas question d'un projet de route. On partage ce soir un état des lieux du territoire sur la thématique environnement. On va entamer maintenant un travail participatif pour que vous puissiez donner votre avis sur la définition des enjeux environnementaux du projet de déplacements durables du Nord Bassin. On s'inscrit bien dans ce cadre-là.

**Alain LEDUC, Chef du projet de déplacements durables du Nord Bassin, Département de la Gironde** – Je souhaite apporter une précision car il s'agit d'un sujet récurrent dans nos échanges. Le projet de déplacements durables du Nord Bassin concerne l'analyse du système global des mobilités. Tous les supports de mobilité sont concernés dans cette étude et l'idée de créer de nouvelles infrastructures n'est pas tabou et fait partie des scénarios envisageables. Il n'y a pas de raison à ce stade d'exclure des possibilités : celles qui concerneraient un tram-train comme celles qui concerneraient la création de nouvelles infrastructures. Les analyses qui vous ont déjà été présentées portaient également sur les transports en commun, les modes actifs, l'intermodalité, les pôles d'échanges, etc.

**Marie-Hélène RICQUIER, Écocitoyens du Bassin d'Arcachon** – Il me semble que dans la charte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, il est précisé qu'il faut tout faire pour éviter de nouvelles saignées dans la forêt landaise.

**François BILLY, Chargé de mission du Parc régional des Landes de Gascogne** – Il y a effectivement un paragraphe, mais je ne me souviens pas de cette formulation. Il doit s'agir probablement d'un engagement écrit avec petite astérisque sur l'acceptation ou non de nouvelles infrastructures sur le territoire.

**Ivan LAVALLÉE, COBARTEC** – Je suis beaucoup intervenu sur les moyens de se déplacer autour du Bassin. Si on veut poser les problèmes par rapport à l'environnement, il me semble qu'on a commencé par un niveau où l'étude est déjà très avancée. J'aimerais qu'on en revienne à un niveau plus global. « Aquitaine », ça veut dire pays d'eau. Les problèmes relatifs à l'environnement sont à considérer en partant d'un autre niveau pour bien comprendre le problème et imaginer des solutions.

**Alain LEDUC, Chef du projet de déplacements durables du Nord Bassin, Département de la Gironde** – L'étude environnementale se déroulera en 3 temps. La phase 1 vous a été exposée aujourd'hui par Monsieur Barbut. Les ateliers thématiques de novembre et décembre vous sont proposées pour évaluer les enjeux puis, vous permettre de réfléchir aux

solutions envisageables. Les phases suivantes de l'étude BIOTOPE seront réalisées suite à ces ateliers.

**Camille JOURDAIN, Directrice d'agence de Biotope Sud-Ouest** – Je souhaiterais juste apporter un complément sur la question de « limiter les coupures ». On s'est bien rendu compte dans cette analyse de zonage (même si nous ne sommes pas allés sur le terrain et qu'il faut encore affiner) de l'importante pression urbaine. Il existe également de gros enjeux environnementaux sur la façade littorale. La RD3, comme les milieux urbains, impactent ces milieux naturels. L'étude que nous réaliser doit également permettre de prendre conscience de cette réalité et permettre également d'améliorer la situation existante.

**Françoise BRANGER, Présidente de Bassin d'Arcachon Écologie** – Sur les continuités, on ne peut se fier à la seule carte du SRCE, car il s'agit d'une carte large et très fausse.

**Camille JOURDAIN, Directrice d'agence de Biotope Sud-Ouest** – Effectivement, elle n'est pas faite pour ça et ne reflète pas exactement ce que l'on peut constater.

**Françoise BRANGER, Présidente de Bassin d'Arcachon Écologie** – Cette carte présente des secteurs urbanisés qui ne le sont pas.

**Camille JOURDAIN, Directrice d'agence de Biotope Sud-Ouest** – Nous avons réalisé un travail cartographique à l'échelle du périmètre d'étude. On ne pouvait pas ne pas prendre en compte les éléments du SRCE à ce stade de l'étude.

**Michel BOVIO, Président de Bétey Environnement** – Je souhaiterais revenir sur l'étude. On se polarise sur des zones à intérêt écologique mais il s'agit bien en réalité d'un ensemble. La forêt était déjà là avant la population. Aussi, il faut bien avoir en tête que chaque fois qu'on sépare le Bassin de la forêt, on va à l'encontre de la vie et du Bassin. Dire qu'il y a une lagune ici et une zone humide là, c'est une chose. Mais dans un patchwork, ce n'est pas le motif pris isolément qui est à considérer, mais l'ensemble. Chaque fois que l'on crée une séparation, on affaiblit la nature.

**Marie-Hélène RICQUIER, Écocitoyens du Bassin d'Arcachon** – Avez-vous tenu compte dans vos travaux des cartes du SCoT du Pays ? Le SCoT a été annulé en appel et le contenu de l'audience va sortir. Le SCoT délimitait notamment l'enveloppe urbaine des communes littorales.

**Camille HOLLEBECQUE, Cheffe de projet de Neorama** – On n'est pas ici aujourd'hui pour entrer dans un débat sur l'urbanisation future ou le contenu du SCoT.

**Dorian BARBUT, Chef de projet de Biotope** – Pour vous répondre simplement, non. On ne s'est pas appuyé sur le SCoT pour les raisons que vous avez énoncées. Il n'y a pas de zonage sur les enjeux environnementaux dans le SCoT.

### Travail en tables rondes

Suite au temps d'échanges et d'avis sur la présentation, les participants se sont répartis en deux groupes et ont travaillé en tables rondes pendant environ quarante-cinq minutes, suivant le format d'animation « café du monde », sur la thématique « préservation de l'environnement » en lien avec le projet.

Dans un premier temps, les deux groupes ont identifié les points de vigilance associés au projet. Dans un second temps, les participants se sont re-répartis autour des deux tables rondes pour identifier les bénéfices potentiels associés au projet.

Deux rapporteurs, désignés sur chaque table en début d'atelier, ont fait la synthèse, pour chaque table ronde, des points de vigilance d'une part, et des bénéfices potentiels d'autre part, et ont restitué ces travaux en fin d'atelier à l'ensemble des participants. La synthèse de leurs travaux figure ci-dessous.

### Synthèse des échanges en tables rondes

#### ➤ Table n°1

##### **1) Points de vigilance**

- Nécessité de prendre en considération l'ensemble des données sur la globalité du périmètre d'étude et à une échelle très fine. On est en présence d'un écosystème.
- La compilation présentée par Biotope n'est pas suffisante. On déplore l'absence d'une étude sur tout le secteur rétro-littoral.
- Les zones littorales sont reliées à la forêt et au bassin versant rétro-littoral
- La création d'une nouvelle route porterait plusieurs atteintes à l'environnement : fragmentation accentuée, risque incendie décuplé, dérèglement des drainages naturels, apports supplémentaires de HAP, mortalité faunistique directe et indirecte, menace urbaine, déchets, destruction de la vie naturelle de la forêt, aspiration du trafic qui démultiplierait les nuisances écologiques
- Le Bassin est indissociable de la forêt
- Nécessité de mettre en place des alternatives au tout automobile

##### **2) Bénéfices potentiels / opportunités**

- Les alternatives au tout routier ou tout automobile : moins de fragmentation, moins de pollution, moins de départs d'incendies, moins de collisions avec la faune sauvage, etc.
- Emprise foncière départementale pour un transport en commun en site propre.
- Privilégier un transport en commun électrique
- Améliorer l'intermodalité
- Privilégier la desserte des hameaux rétro-littoraux par l'autobus ou le transport à la demande

#### ➤ Table n°2

##### **1) Points de vigilance**

- La forêt cultivée vis-à-vis du fonctionnement hydraulique du territoire
- Les zones humides (dont les lagunes) à préserver
- La biodiversité faunistique et floristique (sylvestre, etc.) à préserver
- Privilégier des scénarios empruntant des fragmentations déjà existantes (piste cyclable, ligne à haute tension)
- Les impacts directs et indirects vers le milieu marin à limiter
- Traversées de la faune sauvage (grands mammifères, etc.) sur les voies

- La coupure des cours d'eau et des transits sédimentaires
- la fragmentation des milieux
- le caractère accidentogène des réseaux routiers

## 2) Bénéfices potentiels / opportunités

- Amélioration des continuités terre/mer par des aménagements/ouvrages, ainsi que pour la faune sauvage sur la partie terrestre
- Préservation des zones humides et de la diversité sylvestre et florale
- Incitation à ne pas utiliser la voiture
- Limitation des impacts sur les milieux marins
- Privilégier les infrastructures existantes
- Evitement de nouvelles saignées dans l'écosystème
- Préservation de la piste cyclable
- Baisse du caractère accidentogène
- Préservation de la forêt

### Remarque finale

**Camille HOLLEBECQUE (Cheffe de projet de Neorama)** – Je vous rappelle qu'il est possible pour l'ensemble des participants à la concertation ayant signé la charte d'adresser une communication et une contribution au début du prochain atelier et de faire, s'ils le souhaitent, une présentation. Si vous souhaitez prendre la parole ou communiquer une contribution lors d'un prochain atelier, adressez-vous à Monsieur Leduc et nous pourrons le faire.

Réaliser une contribution lors d'un prochain atelier comprend :

- La préparation d'une intervention de 10 minutes maximum ;
- La préparation d'un document support de type PowerPoint pour cette intervention ;
- L'envoi de ce document à Monsieur Leduc 3 jours avant l'atelier pour en permettre la reprographie et la mise à disposition des acteurs présents.